



Communiqué de presse

14 février 2019

Réforme du lycée : un rendez-vous manqué !

5, Allée Jean Racine
42100 ST-ETIENNE

Tél. 04.77.25.26.47

fcpe.cdpe.42@wanadoo.fr

La FCPE a toujours défendu le lycée polyvalent, c'est à dire, un lycée pour tous les élèves quelle que soit la spécialisation choisie ; cela dans un même objectif : apprendre et se préparer pour la suite de leurs parcours, que ce soit une insertion professionnelle rapide ou une poursuite d'études avec un parcours d'orientation mûrit et construit progressivement.

Aujourd'hui la réforme du lycée proposée par le Ministre de l'Éducation nationale, même si la FCPE salue la fin des filières S-ES-L, suscite à l'heure actuelle, beaucoup de questions pour de nombreux parents d'élèves de lycée et de collège.

Nous regrettons une mise en œuvre précipitée, sans aucune expérimentation prévue, avec des programmes qui sont arrivés au compte-goutte entretenant un climat anxieux. De plus, ces nouveaux programmes, présentés en décembre 2018 ont tous reçu un avis défavorable du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE). Pour exemple, la question de la place des mathématiques s'impose à l'esprit à cause d'un programme lourd et difficile au niveau des futurs élèves de seconde en 2019-2020 ainsi que pour le niveau de première. Que deviendront les élèves les plus fragiles dans cette matière ? Quelles mesures d'accompagnement pour ces élèves en difficulté ?

Beaucoup de parents d'élèves de seconde restent inquiets sur les échéances pour formuler les vœux d'orientation qui ont lieu ce mois.

Que dire sur la baisse drastique des heures d'enseignements généraux (français, mathématiques et LV1) en lycée professionnel sensé former les citoyens de demain ?

Autre interrogation pour les familles : est-ce que les élèves auront une réelle liberté de choix dans les spécialités offertes par les établissements ? Est-ce que tous les élèves pourront avoir accès aux spécialités qui ne sont pas proposées dans leur établissement selon qu'ils sont trop ou pas assez nombreux ?

En effet, dans le cadre de la réforme, les lycées doivent tous proposer 7 enseignements de spécialités sur les 12 existantes. La réponse est non.

La réforme du lycée va engendrer une fracture territoriale avec un choix plus large de spécialités dans les lycées des villes importantes au détriment des lycées des milieux ruraux ou semi-ruraux qui auront un choix plus pauvre.

De plus, certains élèves ne pourront pas changer d'établissement faute de place ou de niveau suffisant (ex : Numérique et Sciences Informatiques).

.../...

Le système de la dérogation entre établissements n'est pas forcément l'assurance de trouver une place dans le lycée demandé !

Changer de lycée est aussi une charge supplémentaire pour les familles en termes de frais de transport et/ou d'internat. Il a été étudié que le temps passé dans les transports scolaires est un facteur de risque de décrochage scolaire.

On peut alors parler d'orientation « subie » et non « choisie ».

La réforme de l'examen du baccalauréat qui se décompose pour 10 % de prise en compte des bulletins scolaires de première et terminale, 30 % d'épreuves communes dans plusieurs disciplines avec 2 sessions en première et 1 session en terminale et 60 % de la note finale avec une épreuve anticipée en première (Français écrit + oral) et 4 épreuves finales en terminales (2 enseignements de spécialités, philosophie, grand oral). Un véritable marathon pour les élèves de premières et terminales.

La FCPE s'oppose au projet qui ferait du lycée un lieu de pré-orientation de l'enseignement supérieur. Au contraire, il faut donner les moyens pour un lycée ambitieux en travaillant à réduire les inégalités et discriminations en valorisant les parcours individuels des élèves fondés sur leurs acquis, et en valorisant leur créativité et leurs aptitudes à vivre-ensemble ; Travailler sur une orientation mûrie, choisie en fonction de son projet personnel en donnant plus de moyens.

La FCPE 42 dénonce ainsi un projet qui ferait du lycée un lieu de pré-orientation de l'enseignement supérieur. Les élèves doivent pouvoir acquérir des connaissances, des compétences pour construire un projet post-bac en adéquation avec leurs centres d'intérêts. Cette réforme sonne comme un rendez-vous manqué avec trop d'incertitudes sur l'avenir de nos lycéens. C'est pour ces raisons que nous demandons un moratoire sur la mise en œuvre de cette réforme, et une véritable concertation et prise en compte des avis de tous les acteurs de la communauté éducative et partenaires.